

Communiqué de presse

Un premier pas en direction d'une institution suisse des droits humains

Berne, le 1^{er} juillet 2009. La mise en place par le Conseil fédéral d'une phase pilote de cinq ans constitue enfin un premier pas vers la création d'une institution suisse pour les droits humains. L'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains regrette cependant fortement que cette phase pilote ne respecte en aucune manière les exigences des Nations Unies relatives à l'indépendance de l'institution.

« Le Conseil fédéral a finalement donné suite aux exigences des milieux politiques et économiques ainsi que de la société civile. Nous sommes néanmoins très déçues des conditions de base de cette phase pilote, en particulier parce qu'elle ne correspond en rien aux Principes de Paris » ont constaté les deux co-présidentes Vreni Müller-Hemmi et Martine Brunschwig Graf.

La décision du Conseil fédéral de confier à des instituts universitaires compétents et pendant une phase pilote de cinq ans des mandats pour promouvoir et renforcer la cohérence de la politique suisse des droits humains est saluée comme un premier pas dans la bonne direction par l'Association de soutien. Il reste cependant difficile à comprendre pourquoi la Suisse, si active dans sa politique extérieure des droits humains, ne s'attaque pas de manière plus décisive à optimiser la mise en œuvre et la coordination des droits humains à l'interne compte tenu de la structure fédéraliste. Elle risque ainsi d'être mise à l'écart sur le plan international. La création d'une véritable institution nationale des droits humains indépendante et ancrée dans la loi doit donc rester, après cette décision, un objectif prioritaire pour le Conseil fédéral.

L'Association de soutien demande maintenant aux autorités fédérales de s'attaquer rapidement et de manière conséquente, en collaboration étroite avec les Cantons, aux lacunes et aux déficits existants dans la mise en œuvre des droits humains à l'interne. Par le développement de compétences orientées vers la pratique et l'accompagnement des autorités à tous les niveaux y compris les entreprises, par un échange systématique d'expériences entre les différentes parties prenantes et une analyse continue de la portée des normes internationales et des développements du droit, par le soutien à la rédaction des rapports périodiques et par l'analyse et la collecte d'information sur la situation des droits humains dans notre pays, le centre de compétence doit maintenant fournir un appui consultatif aux autorités pour la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains.

L'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains, soutenue par des représentants de la politique, de la science, de l'économie et des organisations de la société civile attend qu'une commission composée des diverses parties prenantes corrige l'absence d'indépendance vis-à-vis de l'administration.

L'Association de soutien à une institution nationale pour les droits humains s'engage depuis trois ans, sur la base des initiatives parlementaires du Conseiller aux États Eugen David et de l'ancienne Conseillère nationale Vreni Müller-Hemmi, déposées en décembre 2001, pour la création d'une Institution nationale pour les droits humains conforme aux objectifs fixés par les Nations Unies dans les Principes de Paris.

Renseignements supplémentaires :

Martine Brunschwig Graf, Conseillère nationale, co-présidente, Tél : 079 507 38 00

Vreni Müller-Hemmi, ancienne Conseillère nationale, co-présidente, Tél : 079 357 43 92